

Section III- Critères d'évaluation et de qualification

Section III. Critères d'évaluation et de qualification

Section III. Critères d'évaluation et de qualification

Cette Section contient tous les facteurs que le Maître d'Ouvrage utilisera pour évaluer une offre et déterminer si un Soumissionnaire satisfait aux exigences de qualifications requises. En conformité avec les articles 28 et 32 des IS, le Maître d'Ouvrage n'utilisera pas d'autres critères que ceux indiqués. Le Soumissionnaire doit fournir tous les renseignements demandés en utilisant les formulaires de la Section IV, Formulaires de soumission.

1 Critères d'évaluation et méthodes

Offres variantes (si permises en application de l'article 13.1 des IS)

Variante technique Non applicable

Variante de délai d'exécution Non applicable

Correction des erreurs arithmétiques (en application de l'article 29.1 des IS)

- (a) S'il y a contradiction entre le total des montants indiqué dans la colonne du sous détail de prix et le montant indiqué pour le Prix total, le premier fera foi et le second sera corrigé en conséquence
- (b) S'il y a contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé, à moins que, de l'avis du Maître d'Ouvrage, la virgule des décimales du prix unitaire soit manifestement mal placée, auquel cas le prix total indiqué prévaudra et le prix unitaire sera corrigé ;
- (c) Si le total obtenu par addition ou soustraction des sous totaux n'est pas exact, les sous totaux feront foi et le total sera corrigé ; et
- (d) S'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi, à moins que ce montant soit lié à une erreur arithmétique, auquel cas le montant en chiffres prévaudra sous réserve des alinéas (a) et (b) ci-dessus.

Conversion en une seule monnaie (en application de l'article 30 des IS)

Section III- Critères d'évaluation et de qualification

[Dans le cas d'un AOI] La monnaie utilisée pour convertir en une seule monnaie tous les prix des offres exprimées en diverses monnaies aux fins d'évaluation et de comparaison de ces offres est : Non applicable

La source du taux de change à employer est : Non applicable

La date de référence est : Non applicable

Ou

[Dans le cas d'un AON] Sans Objet

Rabais (en application de l'article 14.5 des IS)

Le Maître d'Ouvrage ajustera le Prix de l'offre pour tenir compte de tout rabais éventuel offert par le Soumissionnaire dans le formulaire d'Offre et qui aura été lu à haute voix lors de l'ouverture des offres, en utilisant la méthode d'application dudit rabais indiquée par le Soumissionnaire dans le formulaire d'Offre.

Non-conformités non essentielles quantifiables (en application de l'article 28.8 des IS)

L'ajustement sera effectué en appliquant la méthode ci-après :

Renseignement de la quantité de l'élément ou du composant manquant ou de non-conformité non essentielle à partir du devis quantitatif de l'appel d'offre;

Renseignement du prix de l'élément ou du composant manquant à partir des bordereaux des prix unitaires du soumissionnaire si ce prix existe par ailleurs. Dans le cas contraire utilisation du prix du soumissionnaire ayant proposé le prix le plus élevé de l'élément ou du composant ;

Ajustement du prix de l'offre.

Marge de préférence nationale ou régionale (si permise en application de l'article 31.2 des IS)

Sans Objet

1.7 Autres facteurs et méthodes

Sans Objet

Section III- Critères d'évaluation et de qualification

2. Critères de Qualification

N.B.: Ce DTAO pour l'acquisition de travaux de taille moyenne, suppose qu'aucune préqualification n'a eu lieu avant l'appel d'offres. Toutefois, si un processus de préqualification a été effectué, alors les critères de qualification stipulés dans la présente Section II-A, Critères d'évaluation et de qualification doivent être mis à jour pour s'assurer que le soumissionnaire et tous les sous-traitants doivent satisfaire aux critères utilisés au moment de la préqualification.

2	Qualification (sans préqualification)
2.1	Eligibilité (Tableau)
2.2	Antécédents en matière de non-exécution de marchés (Tableau)
2.3	Situation financière (Tableau)
2.4	Expérience (Tableau)
2.5	Personnel (Tableau)
2.6	Matériel (Tableau)

Section III- Critères d'évaluation et de qualification

Tableaux de Qualification (lorsqu'une pré qualification n'a pas été effectuée préalablement)

Critères de Qualification			Spécifications de conformité				Documenta- tion
No.	Objet	Critère	Entité unique	Groupement d'entreprises, consortium ou association (GECA)			Spécifications de soumission
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie au moins	
2.1 Éligibilité et admissibilité							
2.1.1	Nationalité	Conforme à l'article 4.2 des IS.	Doit satisfaire au critère	GECA existant ou prévu doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Formulaires ELI -1.1 et 1.2, avec pièces jointes
2.1.2	Conflit d'intérêts	Pas de conflit d'intérêts selon l'article 4.3 des IS.	Doit satisfaire au critère	GECA existant ou prévu doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Formulaire d'offre

Section III- Critères d'évaluation et de qualification

2.1.3	Exclusion par la FAO	Ne pas avoir été exclu par la Banque, tel que décrit dans l'article 4.4 des IS.	Doit satisfaire au critère : sans objet	GECA existant doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère : sans objet	Sans objet	Formulaire d'offre
2.1.4	Entreprise publique	Le candidat doit satisfaire aux conditions de l'article 4.5 des IS.	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Formulaires ELI -1.1 et 1.2, avec pièces jointes
2.1.5	Exclusion au titre d'une résolution des Nations Unies ou de la législation du pays de l'Emprunteur	Ne pas être exclu en application de loi ou règlement du pays de l'Emprunteur ou d'une décision de mise en œuvre d'une résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies en conformité avec l'article 4.8 des IS	Doit satisfaire au critère	GECA existant doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Formulaire d'offre
2.2 Antécédents de non-exécution de marchés							
2.2.1	Antécédents en matière de non-exécution de marchés	Pas de défaut d'exécution d'un marché au cours des trois (03) dernières années (2015, 2016 et 2017) qui précèdent la date limite de remise de l'offre, confirmé par tous les renseignements relatifs aux litiges ou aux procès complètement réglés. Un litige ou un procès complètement réglé est un litige ou un procès qui a été résolu conformément au mécanisme de règlement des litiges du marché correspondant et pour lequel tous les recours à la disposition du Soumissionnaire ont été épuisés	Doit satisfaire au critère seul ou au titre de partie à un GECA passé ou existant.	Sans objet	Doit satisfaire au critère seul ou au titre de partie à un GECA passé ou existant	Sans objet	Formulaire CON-2

Section III- Critères d'évaluation et de qualification

2.2.2	Manquement à signer un Marché	Ne pas être sous le coup d'une sanction relative à une Déclaration de Garantie d'Offre en application de l'article 4.6 des IS depuis _____ années	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Doit satisfaire au critère seul ou à titre de partie d'un GECA	Sans objet	Formulaire d'offre
2.2.3	Litiges en instance	Tous les litiges en instance ne doivent pas représenter un total de plus de vingt (20) pour cent (20%) des actifs nets du candidat ; ils seront considérés comme tranchés à l'encontre du Soumissionnaire.	Doit satisfaire au critère seul ou à titre de partie d'un GECA passé ou existant	Sans objet	Doit satisfaire au critère seul ou à titre de partie d'un GECA passé ou existant	Sans objet	Formulaire CON-2
2.3 Situation financière							
2.3.1	Situation financière	Soumission de bilans vérifiés ou, si cela n'est pas requis par la réglementation du pays du candidat, autres états financiers acceptables par le Maître d'Ouvrage pour les trois (3) dernières années (2014, 2015, 2016) démontrant la solidité actuelle de la position financière du candidat et sa rentabilité à long terme	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Formulaire FIN-3.1 avec pièces jointes

Section III- Critères d'évaluation et de qualification

2.3.2	Chiffre d'affaires annuel moyen	Avoir un minimum de chiffres d'affaires moyen annuel des bilans certifiés des trois (03) dernières années (2014, 2015, 2016) au moins égal à Cent cinquante millions (150.000.000) de francs CFA.	Doit satisfaire au critère	Doivent satisfaire au critère	Doit satisfaire au moins à vingt cinq pour cent (25%) de la spécification	Le Chef de file doit satisfaire au moins à cinquante pour cent (50%) de la spécification	Formulaire FIN-3.2
2.3.3	Capacité de financement	Le Soumissionnaire doit montrer qu'il a accès à des financements tels que des avoirs liquides, avoirs non grevés, lignes de crédit, autres que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur de: (i) besoins en financement du marché: Au moins soixante cent millions (60 000 000) de francs CFA et (ii) besoins en financement pour ce marché et les autres engagements en cours du Soumissionnaire: Sans Objet	Doit satisfaire au critère : sans objet	Doivent satisfaire au critère : sans objet	Sans objet	Sans objet	Formulaires FIN-3.3

Section III- Critères d'évaluation et de qualification

							+ Formulaire MTC
2.4 Expérience							
2.4.1	Expérience générale	Cinq (05) Expériences de marchés de construction à titre d'entrepreneur, de sous-traitant ou d'ensemblier au cours des cinq (5) dernières années qui précèdent la date limite de dépôt des candidatures. (2013, 2014, 2015, 2016, 2017)	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Formulaire EXP-4.1
2.4.2	Expérience spécifique	(a) Expérience en marchés de construction à titre d'entrepreneur, de sous-traitant ou d'ensemblier dans au moins trois (03) marchés d'aménagement hydro-agricoles, d'irrigation par aspersion, de travaux de construction de bâtiments et de clôture, d'installation de pompage solaire, et de travaux de forage en zone sédimentaire au cours des cinq (5) dernières années (2013, 2014, 2015, 2016, 2017) avec une valeur minimum de cinquante millions de FCFA (50 000 000 FCFA) par marché, qui ont été exécutés de manière satisfaisante et terminés, pour l'essentiel, et qui sont similaires aux Travaux proposés. La similitude portera sur la taille physique, la complexité, les méthodes/technologies ou autres caractéristiques telles que décrites dans la Section IV, Formulaire de soumission.	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère pour toutes les caractéristiques	Sans objet	Doit satisfaire au critère pour au moins une caractéristique	Formulaire EXP-2.4.2 (a)

Section III- Critères d'évaluation et de qualification

2.4. 3		<p>b) Pour les marchés référenciés ci-dessus ou pour d'autres marchés exécutés pendant la période stipulée au paragraphe 2.4.2 a) ci-dessus, une expérience minimale de construction dans les principales activités suivantes :</p> <p>Construction de clôture =1000 m</p> <p>Coulage de béton pour ouvrage d'art ou de décharge : 300m3</p> <p>Excavation des terres et purge : sans objet</p> <p>Remblai en matériaux d'emprunt : 50.000 m3</p>	Doit satisfaire aux spécifications	Doivent satisfaire au critère	Sans objet	Doit satisfaire au critère	Formulaire EXP-2.4.2 (b)
-----------	--	--	------------------------------------	-------------------------------	------------	----------------------------	--------------------------

Section III- Critères d'évaluation et de qualification

2.5. Personnel

Le Soumissionnaire doit établir qu'il dispose du personnel pour les positions-clés suivantes:

No	Position	Expérience globale en travaux années)	Expérience dans des travaux similaires (années)	Nombre minimum requis
1	Directeur de travaux, Ingénieur Génie civil, ou Génie Rural, BAC+5 minimum	15	10	1
2	Conducteur de travaux, Ingénieur des travaux en Génie civil, ou Génie Rural, BAC+4 minimum	10	5	1
3	Chef Chantier, Technicien supérieur Génie civil ou Génie Rural, BAC+2 minimum	10	5	2
4	Chef Approvisionnement	5	3	1
5	Environnementaliste	10	05	1

Le Soumissionnaire doit fournir les détails concernant le personnel proposé et son expérience en utilisant les formulaires PER 1 et PER 2 de la Section IV, Formulaire de soumission.

2.6 Matériel

Le Soumissionnaire doit établir qu'il a les matériels suivants:

No.	Type et caractéristiques du matériel	Nombre minimum requis
1	Compacteur bomag à guidage manuel	01
2	Compacteur pied de mouton type BW219PD-4i/-4	01
3	Compacteur de type BW75	01
4	Pelle mécanique	01
5	Chargeuse	01
6	Camion benne de capacité minimale de 15 m ³	03
7	Camion-citerne de capacité minimale de 10 m ³	01
8	Bétonnière de 500 litres	02
9	Rabat-nappe à pointes filtrantes (25-50 pointes, q=25-50m ³ /h) ou motopompe pression 2,50 bars, débit 50-120m ³ /h	0
10	Matériel Topographique	02 lots
11	Petit outillage	03 lots
12	Niveleuse	01

Section III- Critères d'évaluation et de qualification

Le Soumissionnaire doit fournir les détails concernant le matériel proposé en utilisant le formulaire MAT de la Section IV, Formulaire de soumission. Il doit aussi fournir les preuves de propriété ou l'engagement ferme de location et l'état du matériel.

Documents Administratifs :

1. Les documents d'enregistrement de la raison sociale (Registre de commerce) ;
2. Une attestation de l'Identifiant Fiscale Unique (IFU) ;
3. Une attestation fiscale datant de moins de 3 mois à la date de soumission et portant la mention « Entreprise à jour vis à vis du FISC à la date de signature », ou à défaut une attestation d'exonération fiscale si le soumissionnaire jouit d'un tel privilège ;
4. Une attestation d'immatriculation et de paiement des cotisations à la CNSS, datant de moins de 3 mois à la date de soumission et à jour vis-à-vis de la CNSS (dernier terme échu) ;
5. Une attestation de non faillite, de non liquidation et de non poursuite judiciaire, datant de moins de 3 mois à la date de soumission ;
6. Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB).

Pièces écrites du marché

7. les Conditions Générales du Contrat (CGC) paraphé
8. les Conditions particulières du Contrat (CPC) paraphé
9. Cahier des Spécifications Techniques (CST) paraphé
10. le cahier des prescriptions Environnementales (CPE) paraphé
11. le Mode d'Evaluation des Travaux (MET) paraphé